PORT AUTONOME
DE COTONOU

NOTE CIRCULAIRE N°/2374/2025/INT/PAC/DG/DOPS.-

Portant Contrôle des marchandises à la sortie du port..

Le Port Autonome de Cotonou (PAC) porte à la connaissance de tous les usagers, toutes catégories confondues, que dans le cadre de l'amélioration de la fluidité des opérations portuaires et de la modernisation de ses procédures, le PAC ne procédera plus au contrôle des marchandises à la sortie du port à compter du 03 octobre 2025.

La date de sortie du port de la marchandise est déterminée par le flash de l'appelé-camion, une fois les autorisations de faire mouvement de la douane et de Bénin Control obtenues.

Nous invitons donc tous les usagers à prendre les dispositions nécessaire pour se conformer à cette nouvelle organisation.

COTONOU, LE 03/10/2025

LE DIRECTEUR GENERAL DU
PORT AUTONOME DE COTONOU

Bart Johan Jozef VAN EENOO

AMPLIATIONS

DIRECTIONS	9	DEPARTS	14
SYND	1	DOS/INT	1
INT	1	CLASS	1
ARCH	1	DP	1
Syndicats trans-porteurs	1	FEBECAD	1
Douane	1	Benin Control	1
Benin Terminal	1	Benin Manutention	1